Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson à l'Hôtel de Ville le 4 mai 2023

Président : M. Yannick Schelker
Présents : 7 municipaux
Excusés : Mmes Balleys Sandrine, Emery Virginie, Isaac-Monnier Marie-Claire, Payot Emmanuelle, Rochat Pernelle-Cecilia et MM. Jaquier Nicolas, McMullin Thomas, Perrier Serge, Rangel Carlos, Schaefer Niklaus, Tanner Philippe, Trolliet Daniel, Vialatte Bruno.

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

M. le Président propose les modifications suivantes de l'ordre du jour : inversion des points 2 et 3, car il semble cohérent de parler de l'adoption des procès-verbaux des séances antérieures, puis de passer aux assermentations qui seront au nombre de deux ce soir. Trois postulats ont été reçu que M. le Président propose de traiter directement et placer aux points sept, huit et neuf de l'ordre du jour, les points sept à neuf deviendraient de fait les points dix, onze et douze.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires des 15 décembre 2022 et 2 mars 2023.
3. Assermentation de deux nouveaux membres.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
6. Création d'un trottoir à la rue Jean-Lecomte (préavis 663/22). Rapport de la commission de la commission.
7. Postulat « Pour une meilleure protection des forêts riveraines » de MM Ludovic Longchamp et Daniel Trolliet.
8. Postulat « Pour que Grandson signe la Charte pour l'égalité salariale » de Mme Virginie Pilault.
9. Postulat « Création du prix du Bien Vivre ensemble » de Mme Christine Leu Métille.
10. Etude de l'état des bâtiments communaux (préavis 667/23). Rapport de la commission
11. Nomination d'un membre à la Commission des finances.
12. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.

M. le Président fait lecture de la démission du Conseil de Mme Sophie Maillefer. Il remercie Mme Maillefer de son investissement pour la cause communale et lui souhaite plein succès pour la suite de ses activités.
Il lit également le courrier reçu du Président du camping de Grandson et d'Yverdon, M. Marc Waldispuehl et de son locataire M. Pascal Stäger du restaurant le Pécos (voir annexes).
Il rappelle la visite des domaines le 13 mai prochain. Les membres du Conseil communal ont reçu le programme de la part du Greffe en date du 2 mai.

2. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires des 15 décembre 2022 et 2 mars 2023

M. le Président présente ses excuses pour avoir reçu tardivement les PV des séances du 15 décembre 2022 ainsi que du 2 mars 2023. Il a bien conscience du désagrément. Sans vouloir trouver d'excuses à cela, la pneumonie dont il vient de sortir ne l'a pas aidé, mais il assume la responsabilité totale de ces retards et réitère ses excuses. Une séance va avoir lieu entre le Bureau, le Greffe et M. le Syndic afin de coordonner certaines activités ainsi que la forme des PV de séances, qui est actuellement sous format 1/1 et qui apparemment pose problème.

PV séance 15.12.2022

Mme Christine Leu Métille indique qu'il y avait eu un appel lors de la dernière séance pour les corrections à apporter. Une personne a fait remonter les corrections et le Bureau n'en a eu connaissance qu'après l'envoi.

Une demande concernait le lieu qui n'était pas la salle des Quais mais la salle de l'Hôtel de ville.

A la page 7, on parle de la parcelle Rubatel derrière le Château, mais elle se situe derrière la Chapelle. Pour l'intervention de M. Reymond sur la même page, on parle de « route de Grandson », mais il faudrait laisser uniquement Grandson et supprimer « route de »

Vote sur l'acceptation du procès-verbal du 15 décembre 2022 tel que modifié : accepté à la majorité

PV séance 02.03.2023

Mme Christine Leu Métille indique qu'il avait été proposé que le Bureau puisse y jeter un œil. Ce n'a pas été le cas pour cette version du PV du 2 mars. Mme Leu Métille aurait une modification à faire pour la compréhension et beaucoup d'autres pour l'orthographe. A la page 12, 4ème ligne depuis la fin, « la commune procède régulièrement à des avances de fonds pour des montants bien plus importants, par exemple lors de travaux qui bénéficient de subventions, et qui sont restés bien après la fin des travaux ». La modification concerne « qui sont restés » à changer en « qui sont versés ».

M. Nicolas Perrin indique par rapport à ses communications et aux travaux de la voirie, il est noté que l'inauguration aura lieu le 28 avril, mais c'était l'inauguration de l'Espace des Remparts à cette date-là.

Correction PECC (et non pas PEC).

Vote sur l'acceptation du procès-verbal du 2 mars 2023 tel que modifié : accepté à la majorité.

3. Assermentation de deux nouveaux membres

M. le Président donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et MM. Chany Schmid et Gerrit Weber prêtent serment.

4. Communications de la Municipalité

Mme Evelyne Perrinjaquet

Colombaires 3 : Mme Perrinjaquet souhaite donner un retour sur la mise en œuvre du crédit cadre sur l'entretien des bâtiments accepté lors d'un précédent Conseil. Il s'agit de la rénovation d'un des appartements de 4,5 pièces aux Colombaires 3, 3ème étage. C'est un appartement qui manquait de modernité parce que les derniers gros travaux avaient été réalisés au début des années 1970. Une rénovation complète a eu lieu. Il s'agit d'un appartement qui s'ouvre par un couloir, derrière lequel se trouvent 2 chambres. A part le carrelage beige qui reste, tout a été remis à neuf. Les murs ainsi que les plafonds ont été repeints. Dans le couloir à droite une grande armoire murale a également été entièrement refaite. On débouche sur un petit hall et une ouverture sur le salon qui donne côté Neuchâtel et lac. Il y a deux portes fenêtres qui permettent d'accéder au balcon. C'est un appartement qui est très lumineux et qui est devenu très plaisant. La cuisine est ouverte sur le salon et le balcon. Les coloris ont volontairement été choisis neutres mais durables, pour essayer de ne pas faire quelque chose de trop daté. Dans les 3 chambres de l'appartement, on a partout la même unité de traitement pour les murs, les sols et les portes dans une même gamme de coloris, ce qui permet d'avoir cette vision d'unité. L'appartement possédait une salle de bain avec une baignoire, de moins en moins appréciée quand les personnes, par exemple, prennent un peu d'âge. Elle a donc été remplacée par une grande douche à l'italienne avec une paroi vitrée. Il y a un WC séparé. La suite du crédit cadre pour l'entretien des bâtiments, sera utilisé pour procéder aux travaux prévus aux Colombaires 1.

Mme Nathalie Gigandet

Camping du Pécos :
Mme Gigandet avait une communication concernant le camping du Pécos, mais au vu du courrier qui a été lu par M. le Président, cette communication reviendra dans les propositions individuelles.

Grandsonnaz Dessus : avec le beau temps qui revient, la saison reprend à la Grandsonnaz. Dès ce weekend, la buvette est ouverte 7 jours sur 7. Il est préférable de réserver avant d'y passer.

Grandsonnaz Dessous : A la Grandsonnaz Dessous, la commune ayant obtenu le permis de construire, les travaux de démolition et de réfection du local à petit lait ont pu démarrer. La dalle a été coulée il y a une dizaine de jours et les travaux de charpente se dérouleront la semaine prochaine. En fonction de la météo et de l'herbage, le bétail pourrait rejoindre les alpages le dernier week-end de mai. Cela reste à confirmer !
Ce matin, la commune a été invitée sur place pour une expertise cantonale afin d'évaluer la possibilité de subventionnement par le Canton et la Confédération. Cette démarche s'inscrit en lien avec le plan de gestion et les améliorations structurelles envisagées.

Dans leur majeure partie, ces travaux visent à assurer une adduction d'eau optimale des pâturages: étanchéification des citernes, réfection d'un couvert avec récupération de l'eau, sécurisation et protection des étangs tout en améliorant la qualité du biotope et en préservant les espèces en présence. Un des étangs constitue un site à batraciens d'importance régionale, le dernier élément concerne l'assainissement de l'aire de circulation du bétail à proximité du chalet.

Une partie des travaux pourraient se dérouler à l'automne. La deuxième partie fera l'objet d'un préavis pour lequel la Municipalité pourrait revenir vers le Conseil d'ici la fin de l'année. Le subventionnement des travaux par les services de l'Etat et de la Confédération est de 73%, le quart restant à charge de la commune.

Mme Evelyne Perrin

Extinction nocturne : le service a procédé depuis début mars à de nouvelles extinctions de 23h à 5h sur les tronçons du Chemin de Froideville, Route de Giez, Chemin de la Baumaz, Chemin des Sources, Chemin de Fiez-Pittet, Es Pierres, Chemin du Château, Rue des Colombaires, Ruelle des Renards, Corcelettes, Les Pins, Les Viaules et La Poissine. A ce jour, 348 luminaires sur 677 sont éteints dès 23h.

Préavis éclairage public : en ce qui concerne la mise en œuvre du préavis sur l'éclairage public, 106 lampes au sodium seront remplacées par des LED d'ici la fin de l'année et la majorité des rues seront équipées de modules de détection. Ces opérations permettront à terme de faire passer la consommation annuelle globale de 11'000 W à 2'600 W et d'économiser environ CHF 14'000.- par année.

Opération Eco-logement : une opération Eco-Logement va être initiée début juin auprès des locataires des bâtiments communaux des Colombaires 1, 21 et 23. Cette opération consiste à proposer aux locataires la visite entièrement gratuite d'un conseiller en économie d'énergie, qui leur fournira par la même occasion gratuitement du matériel énergétiquement efficace tel que limiteur de débit, pommeau de douche économique, ampoules LED et autres. Cette mesure est financée à 50-50 par le Canton et la Commune et sera probablement renouvelée ponctuellement. Les économies attendues suite à cette action sont des économies électriques de 1'690 kWh/an, soit une économie de 1 équivalent ménage, économies thermiques de 11'336 kWh/an, soit une économie de 1 équivalent ménage, économies d'eau de 273 m3/an, soit une économie de 2 équivalents ménage.

AIERG : le Conseil intercommunal de l'AIERG a eu lieu le 25 avril dernier. Ses membres ont validé les comptes et le rapport de gestion 2022 et accordé au Comité Directeur un crédit d'un montant de CHF 388'000.- pour poursuivre l'étude du raccordement Concise-Onnens-Champagne- STAP des Pins à Grandson. Le rapport de gestion est à disposition des personnes intéressées à le lire.

M. Francesco Di Franco

Etude motion « Daniel Trolliet » : la motion nommée « Daniel Trolliet » concerne le cheminement entre la Brinaz et l'Arnon. Une séance a eu lieu avec un bureau d'étude qui a besoin de données statistiques avant de pouvoir faire une offre pour laquelle la Municipalité présentera un préavis. La police administrative est donc sur le point d'acheter ou louer un dispositif de comptage et de statistiques instantanées qui pourra analyser et compter avec précision de quoi se compose le trafic sur ces différentes portions du bord du lac.

Cet appareil permet non seulement de distinguer les types de véhicules, tel que voiture, remorque, vélo, camion, etc., mais également le nombre de piétons, poussettes, etc. En plus, cet appareil enregistre la vitesse de déplacement. Tous ces éléments devraient permettre au bureau d'étude de mobilité de pouvoir faire des propositions d'aménagements à court et moyen termes. La commission nommée est informée régulièrement et la Municipalité tiendra au courant le Conseil de l'avancement de cette motion.

M. Nicolas Perrin

Butte de Borné-Nau : les travaux sont achevés. La plantation des arbres et arbustes a eu lieu. La prairie fleurie a été semée et fleurira prochainement. Le Canton a participé à hauteur de CHF 10'000.- via une subvention.

Place Silvio : la place Silvio à la rue Basse a été rénovée. La dalle en béton a été retirée. Des pavés en granit ont été posés. L'accès a été facilité, y compris pour les personnes en situation de handicap. Un banc sera posé.

Cimetière : les graviers seront progressivement remplacés par de l'herbe, ceci étant profitable pour le côté phytosanitaire, esthétique ainsi que la température. Une partie des zones en gazon a fleuri. Une partie sera tondue, mais la grande partie restera en fauche tardive.

Plogging : le Plogging (action citoyenne de ramassage des déchets) aura lieu samedi qui vient 6 mai. Rendez-vous à 14h à la place du Château.

M. Olivier Reymond

Commission urbanisme : la commission consultative d'urbanisme a été complétée. Elle est composée de Mme Catherine Borghini, M. Alessandro Pacifico, Mme Anaïs Jaquier, Mme Delphine Dyens, Mme Tessalia Wyss et le chef de service M. Carlos Castro. Cela fait un petit moment que la commission fonctionnait avec un membre manquant, complété par un concours de circonstance lors de la consultation du Plan d'Affectation de Borné-Nau. En discutant, il s'est avéré que Mme Tessalia Wyss travaillait à Yverdon à la police des constructions et de fil en aiguille, proposition lui a été faite de siéger dans cette commission. La commission a été activée avec la commission de développement de durabilité pour consultation du Plan d'Affectation de Borné-Nau. Celui-ci ne sera pas mis à l'enquête avant l'été, mais après l'été, la Municipalité s'étant rendue compte que c'était un grand travail de prendre en compte de toutes les remarques et suggestions. Il est nécessaire de bien réfléchir à tous les éléments qui ont été apportés, raison pour laquelle la mise à l'enquête de ce projet est repoussée. Comme à l'accoutumée, une présentation publique du Plan d'Affectation aura lieu.

Urban Training: l'Urban Training recommence. Cette année, il est un peu modifié. Ce n'est pas uniquement de l'Urban Training, il a été décidé de proposer un peu plus de variété parce que l'on avait une fréquentation un peu basse l'année dernière. Il y aura donc de l'Urban Training, mais aussi du Yoga et du Cross Training. Ça aura lieu à des fréquences variables, parfois avec deux semaines d'intervalle. Pour rappel, c'est gratuit, car entièrement financé par la commune. Le mieux est de s'inscrire à l'avance via le lien sur le site de la commune.

M. le Syndic

Diagnostic Greffe et Finance : Comme annoncé précédemment, un diagnostic du service Greffe et Finance a eu lieu l'année passée. Suite au rapport de la société qui a été mandatée, la Municipalité a décidé de faire la même chose pour le service Bâtiments et Gérance. La Municipalité est en train de faire réaliser le diagnostic par une autre société.

Nouveaux habitants et nouveaux citoyens : les nouveaux citoyens ont été invités en même temps que les nouveaux habitants. Généralement, cette réunion n'a pas beaucoup de succès, mais cette fois une centaine de personnes se sont inscrites. La Municipalité se réjouit de ce moment avec les nouveaux citoyens et habitants qui aura lieu le 12 mai prochain.

Apprentis : Plusieurs apprentis ont été engagés au niveau du service des bâtiments, des travaux et à partir de la rentrée, une nouvelle apprentie sera présente au Greffe.

Etat des lieux des postulats : les membres du Conseil ont reçu, avec la convocation, un état des lieux des postulats qui sont encore en attente de traitement. Un date de 2019 de M. Olivier Reymond, un autre de la même personne et de la même année. Il y a ensuite une motion de M. Daniel Trolliet et une de M. Hervé Cornaz, dont les réponses sur l'état d'avancement ont été apportées par la Municipalité. Pour le premier, c'était une réflexion sur la mise en place d'un marché nocturne à Grandson, lors de la soirée participative sur le PECC, c'est une idée qui avait été évoquée avec l'évocation de confier cette idée à un groupe de travail. La commission consultative énergie, environnement et durabilité pourrait également être mise à contribution. Pour le postulat lié aux jetons de présence en faveur du commerce local, un sondage a été réalisé il y a peu auprès de la Sté des artisans et commerçants Grandsonnois pour connaître leur intérêt à continuer de profiter de la plateforme numérique des Bon'Cans mise en place pendant le Covid, pour des actions propres aux commerces grandsonnois. Il en est ressorti que la grande majorité des commerçants n'était pas intéressé. Pour rappel les bons actuellement en circulation sont valables jusqu'au 30 juin, ensuite ils seront remboursés.
La motion de M. Trolliet a obtenu des réponses avec l'intervention de M. Di Franco.
Concernant la motion de M. Hervé Cornaz, un préavis est en cours de rédaction qui sera proposé lors de la séance du mois de juin pour l'étude de l'état des bâtiments de Grandson.

Révision du règlement du personnel communal et grille salarial : depuis le début de l'année, comme prévu dans le planning de la Municipalité, la révision du règlement du personnel communal et sa grille salariale est en cours. L'assemblée aura peut-être l'occasion de débattre de ce sujet via le postulat qui est déposé ce soir.

Fonds développement durable : comme chacun a peut-être pu le constater, l'information que le fonds était épuisé, a été retirée du site de la Commune. Un contrôle du compte courant communal a été fait. Il y a suffisamment d'argent actuellement pour laisser ouvert les demandes de soutien sans attendre les versements de la Romande Energie. Si tout va bien, le roulement de ce fonds devrait être assuré par le compte communal.

5. **Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.**

Mme Josik Ineichen **ASIGE** (voir annexe)

Mme Laetitia Jaccard Gaspar souhaite rajouter, faisant partie des délégués, que la majorité des délégués de Grandson se sont opposés à l'achat des containers à l'exception de M. le Syndic.

M. Pierre-André Genier rapporte concernant l'Association des Communes de la Région Grandson (**ACRG**). L'ACRG s'est réunie le 27 avril 2023. 8 nouveaux membres ont été assermentés. Le procès-verbal de l'assemblée du 28 septembre 2022 a été accepté. Les comptes 2022 ont été donnés et approuvés par l'assemblée. Il a été pompé 3'008'154 m^3 d'eau dans les stations de pompage et 2'294'160 m^3 livrés à Sagenord. Les frais électriques des stations de pompage et de turbinage ne sont pas précisément connus car Romande Energie a signé un nouveau contrat avec l'ACRG comme gros consommateur: l'ACRG peut bénéficier d'une plus faible augmentation, corrigée d'année en année ce qui est positif. 45 contrôles de chantier sur la commune de Grandson ont été exécutés sur 214 au total par l'ACRG pour un coût de CHF 27'306,45 dont 5'238.- pour Grandson. Aucun employé communal n'a participé au cours « santé et sécurité au travail ». Les Municipalités devraient inscrire du personnel à ces cours, car un budget de CHF 5'000.- est prévu pour ceux-ci. S'il y a d'autres questions, le rapport de l'ACRG est à disposition.

M. le Syndic précise assumer ses votes, mais n'apprécie pas d'être cité nommément alors que les abstentions ne sont par exemple pas identifiées.

La parole n'est plus demandée.

6. **Création d'un trottoir à la rue Jean-Lecomte (préavis 663/22). Rapport de la commission.**

Rapporteur : Mme Josik Ineichen (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 663/22 relatif à la création d'un trottoir à la rue Jean-Lecomte, ouï les rapports de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier :	d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux relatifs à la création d'un trottoir à la Rue Jean-Lecomte tels que décrits dans le préavis n° 663/22.
Article deux :	d'accorder un crédit d'investissement de CHF 610'000.-, le compte 9141.38 est ouvert au bilan à cet effet.
Article trois :	de financer ce montant par la trésorerie courante.
Article quatre :	d'utiliser la réserve au bilan, compte 9281.03 « Fonds éclairage public », pour l'amortissement d'une partie de l'investissement d'un montant de CHF 10'000.-

Article cinq : d'utiliser la réserve au bilan, compte 9281.07 « Fonds immeubles », pour l'amortissement d'une partie de l'investissement d'un montant de CHF 34'000.-

Article six : d'amortir le solde de cet investissement, après prélèvements aux fonds de réserve, soit CHF 566'000.-, par les comptes nos 433.331 et 810.331, sur une durée maximale de 30 ans, la première fois au budget 2024.

M. Denis Villars comprend les demandes des riverains, mais ne peut pas dire que la sécurité n'a pas de prix. Le montant pour 150 m. de trottoir semble disproportionné surtout qu'en amont, le Revelin n'est pas entièrement sécurisé et que le quartier du Grandsonnet fera encore l'objet d'une étude plus tard. M. Villars suggère de bien planifier un concept global de sécurité de la commune afin d'éviter de telles solutions « sparadrap ». Ne serait-il pas possible de faire des économies en supprimant les places de parc ou en faisant un marquage au sol avec des piquets plastiques, comme ça se fait ailleurs dans la commune, avec des îlots de ralentissement ou des gendarmes couchés ?

M. Olivier Reymond souhaite apporter plusieurs éléments de réponses. Le premier est que, comme déjà annoncé, une étude globale concernant la mobilité sera effectuée. Une offre a déjà été demandée à un mandataire, les autres vont suivre. Même si on a un concept global, cela ne permettra pas de diminuer les frais puisque les interventions seront faites petit à petit, puisque, comme le signale M. Villars, ces interventions restent coûteuses, concept global ou pas. La deuxième chose est que l'on est pressé et que contrairement aux Colombaires ou aux Crêt-aux-Moines qui sont des routes communales, les routes cantonales impliquent d'autres normes et règlements pour les aménagements. Ainsi, les îlots qui viendraient gêner le trafic sont bien plus difficiles à poser, surtout que le bus doit y circuler dans les 2 sens. C'est pourquoi la Municipalité a opté pour un trottoir et pas seulement un marquage au sol.
Pour ce qui est du coût, effectivement ces travaux sont onéreux, mais quel que soit les routes sur lesquels on intervient, ce sont les montants standards. Pour rappel, le crédit d'investissement qui a été voté pour la route de contournement de Borné-Nau, on avait sauf erreur CHF 2,2 million pour 800 m. de route. Quel que soit l'endroit où l'on intervient, on est dans ces coûts dès que l'on doit intervenir sous la surface. Ce qui motive surtout ce projet, c'est d'amener une plus-value à ce quartier qui aujourd'hui comporte un nombre important de familles. Comme signalé, il n'y a pas forcément non plus de trottoir au Revelin, mais la circulation y est aussi différente que sur la route cantonale. L'intérêt pour la Municipalité est d'améliorer la sécurité des différents piétons selon les secteurs. Le but était de profiter des travaux qui se faisaient comme dit dans le rapport. Aujourd'hui on verra si on arrive à faire coïncider le calendrier, notamment pour la couche de finition. Aujourd'hui les travaux routiers se font en 2 phases, le gros œuvre avec la pose d'une première couche d'enrobé, et ensuite après quelques mois de séchage et de compactage, la deuxième couche qui permet de recouvrir le tout, y compris les éventuelles interventions supplémentaires qui auraient pu être faites entre-temps.
Mme Delani Décoppet s'étonne d'entendre de faire concorder les travaux avec ceux du Canton. Est-ce que cela signifie à nouveau que la commune va investir près d'un demi-million pour un trottoir et qu'à nouveau on va devoir refaire des travaux par la suite ? Est-ce qu'une fois quelque chose sera établi de manière sûre sans qu'on refasse des travaux quelques années après ?

M. Olivier Reymond répond que le projet qui est proposé est justement de faire quelque chose de fixe pour les années suivantes. Une offre a été demandée à un mandataire pour un plan de mobilité douce communale pour savoir si ce qui était fait là risquait d'entrer en conflit avec les mesures suivantes. Après une séance de travail à ce sujet, la Municipalité est arrivée à la conclusion que peu importe les autres mesures faites notamment au niveau du carrefour en haut du bas Grandsonnet, il n'y aurait pas de conflit avec ce trottoir. Le but est de mettre cette route aux normes et de ne plus y toucher par la suite.

M. Mathieu Panchaud est surpris que l'ensemble du carrefour ne soit pas pris en compte. Le ralentissement des voitures est une bonne idée, mais par exemple, le matin, les enfants qui prennent le bus pour aller à l'école, sont devant les portes du garage en bas à droite: cet endroit peu visible mériterait également l'attention.

M. le Syndic rappelle, comme expliqué dans le préavis, via un bref historique, que la DGMR et le Canton, prévoient des travaux sur la route Jean-Lecomte, depuis la sortie de Grandson jusqu'à Giez. La Municipalité a donc profité, dès qu'elle a appris que la DGMR faisait des travaux, de faire ces travaux pour bénéficier de l'appel d'offre que le Canton allait faire auprès d'entreprises et de pouvoir bénéficier d'un prix préférentiel, puisque l'appel d'offre du Canton est public et que la Commune a pu s'y rattacher.
En temporalité, la Municipalité s'est trouvée un peu embêtée et n'arrivera peut-être pas à rattraper le train, mais s'accrochera aux wagons de la DGMR. Elle a néanmoins tenu à présenter ce préavis pour sécuriser cette première partie et par la suite avoir cette étude du carrefour. A l'époque, des solutions avaient été trouvées via des parcelles privées.

M. Denis Villars demande quel est l'avenir des anciens abattoirs, le bâtiment étant vétuste et voué certainement à disparaître dans quelques années et il faudra alors démonter un bout de trottoir.

M. le Syndic indique que l'avenir de l'ancien bâtiment des abattoirs avait été proposé avec un préavis du temps de M. Porchet, dont le montant d'investissement avait été refusé par le Conseil communal. Il est toujours dans les montants du plan d'investissements, mais ce n'est aujourd'hui pas la priorité de la Municipalité de se pencher sur ce bâtiment, même s'il faudra un jour reprendre ce projet.

M. Pierre-André Genier est très surpris que l'on déplace une conduite d'eau de 4 m, une des plus récente de la commune de Grandson, pour aller la mettre sous une route alors qu'elle est sur du terrain agricole et ne dérange pas le propriétaire du terrain.

Mme Evelyne Perrin répond que le déplacement de la conduite sert à simplifier l'accès pour l'entretien. Elle est située en pente, sur un terrain privé. Ce préavis est estimatif, il y aura un devis plus approfondi.

M. Olivier Reymond souhaite apporter une précision. Il s'agit là d'un préavis qui contient l'étude du projet. Ceci comprend aussi bien l'étude que la réalisation, raison pour laquelle il y a un certain nombre de questions de détails, tels que l'endroit où se situe le passage piétons et le déplacement des services. C'est pourquoi la Municipalité soumet ce projet avec un coût estimatif, plutôt que d'avoir déjà engagé des frais pour l'étude.

M. Sébastien Deriaz salue la volonté de la Municipalité d'accroitre la sécurité des piétons le long de cet axe. M. Deriaz aurait aimé que ce préavis présente une vision plus précise de ce qui va être effectivement réalisé sur ce tronçon, quitte justement à financer une étude en amont et éviter les discussions actuelles. En effet, les gabarits routiers ne sont pas les mêmes et on ne réalise pas les mêmes aménagements selon que la vitesse est à 30km/h ou 50km/h. L'intérêt d'une zone 30km/h est autrement plus intéressant pour les riverains au Revelin qu'une limite à 50km/h. Vu ce flou, M. Deriaz juge difficile de prendre une décision et se permettra de s'abstenir, voire même de refuser ce préavis.

La parole n'est plus demandée.

Vote : accepté à la majorité.

7. **Postulat « Pour une meilleure protection des forêts riveraines » de MM Ludovic Longchamp et Daniel Trolliet**

M. Ludovic Longchamp (voir annexes)

Mme Nathalie Gigandet remercie au nom de la Municipalité les postulants. A l'automne passé, le dicastère de Mme Gigandet a rencontré les représentants de la Grande Cariçaie, des forêts et du Canton pour justement travailler et étudier les différentes mesures qui pourraient être mises en place par rapport à cette zone. Il y a effectivement une forte pression de passage de piétons et de vélos. Un projet de convention a été soumis. Elle rappelle que la décision de classement de ces zones a été prise par le Canton. En ce qui concerne les espèces présentes, de nouvelles espèces invasives sont malgré tout apparues. Pour la Municipalité, la lecture du texte indiquant qu'il y a une mauvaise gestion de ces sites consiste à dévaloriser le travail qui a été fait depuis des années avec le garde-forestier sur ces rives. Il y a énormément de travaux qui ont déjà été entrepris avec le Canton et le garde-forestier. Plusieurs plans d'eau forestiers ont été réaménagés, dont le dernier en 2016. En 2019, il y a eu la revitalisation du marais de la Ballastière financée par des subventions fédérales et cantonales avec création d'une ormeraie et une diminution de l'emprise du camping sur cet espace-là.

M. Ludovic Longchamp indique que le but de ce postulat a peut-être été mal formulé, ce n'est en aucun cas de dévaloriser le travail de la commune et du service forestier, dont on est très content. Avoir des compétences en plus de la Grande Cariçaie serait d'un grand intérêt.

M. le Syndic comprend la réaction de Mme Gigandet, car c'est ce qui est écrit !

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de prise en compte du postulat : accepté à la majorité.

8. **Postulat « Pour que Grandson signe la Charte pour l'égalité salariale » de Mme Virginie Pilault**

Mme Virginie Pilault (voir annexes)

M. le Syndic remercie Mme Pilault pour ce postulat. M. Olivier Reymond avait amené cette problématique sur la table de la Municipalité il y a quelques mois. Pour rappel, la Municipalité est en train de revoir sa grille salariale, qui ne fait déjà pas de distinction entre homme et femme à l'heure actuelle. C'est un élément que l'on va prendre en compte dans cette réflexion. On peut accepter le postulat, simplement il nécessitera quelques heures à la rédaction du rapport.

Mme Virginie Pilault apporte un complément : les études montrent, sur le site de cette charte pour l'égalité salariale de la Confédération, que toutes les administrations concernées, signataires ou pas, ont généralement des grilles salariales qui ne font, sur le papier, aucune différence entre homme et femme, n'empêchant curieusement pas que l'on trouve toujours cette différence de salaire de 18,5%.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de prise en compte du postulat : accepté à la majorité.

9. **Postulat « Création du prix du Bien Vivre ensemble » de Mme Christine Leu Métille**

Mme Christine Leu Métille (voir annexes)

Mme Nathalie Gigandet remercie Mme Leu Métille pour ce postulat. La volonté de la Municipalité de créer du lien intergénérationnel n'est plus à démontrer. La fréquentation des activités actuelles n'étant pas forcément au niveau souhaité, ce postulat permet d'insuffler une nouvelle dynamique.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de prise en compte du postulat : accepté à la majorité.

10. **Etude de l'état des bâtiments communaux (préavis 667/23). Nomination de la commission.**

5 membres	3 suppléants
Christian Maillefer	Judith Bardet
Sébastien Deriaz	Christine Leu Métille
Benjamin Payot	Carlos Rangel
Manuela Rottet	
Hervé Cornaz	

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil (Mme Evelyne Perrinjaquet)

11. Nomination d'un membre à la Commission des finances.

Au nom du groupe PLR et Indépendants, M. Hervé Cornaz présente M. Chany Schmid comme membre en remplacement de M. Gonin.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vote : M. Chany Schmid est élu à l'unanimité.

12. Propositions individuelles.

M. Fabio Garcia a une question. Cela fait une année que M. Garcia est conseiller communal et en est très content. Il désire savoir s'il y a une règle quant aux places assises, telle que les conseillers de droite se placent à droite, ceux de gauche à gauche. Y a-t-il quelque chose de précis? Il a eu la chance cette année de faire partie de la commission de gestion 2022 pendant laquelle on s'est bien mélangé, ce qui était très appréciable.

M. le Syndic indique que ce sont des us et coutumes, mais le Conseil est libre de procéder comme bon lui semble.

Mme Manuela Rottet souhaite savoir si, quand un habitant écrit au Président du Conseil, la lettre doit être lue devant le Conseil ou pas.

M. le Président répond que vu la teneur et l'objectif du courrier, il se devait de le lire.

Mme Manuela Rottet indique n'avoir pas entendu, ce soir, lecture de la lettre d'un habitant qui aurait écrit au Président.

M. le Président répond que la personne en question a reçu un courrier de sa part confirmant que la Municipalité traitait ce dossier et qu'un courrier était également envoyé par cette dernière.

M. le Syndic rappelle que c'est la liberté totale de lire le courrier ou non lors du Conseil, qu'il n'y a pas d'obligation. Cela dépend ensuite de la demande ou du sujet du courrier. . Dans le cas qui occupe Mme Rottet, une réponse a été apportée.

M. Sébastien Deriaz revient sur le sujet du camping. De ce que M. Deriaz a entendu et compris de la situation avec le camping du Pécos, il n'y a pas de reproche de la part de la Municipalité aux exploitants actuels, mais simplement une volonté de mise en concurrence «en bonne et due forme». Les mandats confiés au TCS et à Gastro Vaud ne sont pas des audits, mais simplement des estimations de la valeur financière du camping et du restaurant. Pour sa part, il trouve la procédure assez intéressante et juste, dans le sens où elle vise à confier la gestion de ce camping à ceux qui proposeront le concept le plus en phase avec la volonté de la Municipalité. Elle a l'avantage de permettre de comparer les propositions qui seront faites et de les évaluer sur la base de critères clairement définis dans un cahier des charges.

A priori, l'équipe actuelle fourmille d'idées et a les moyens financiers d'investir dans l'exploitation du camping et du restaurant, donc a priori encore, ils ont de très bonnes chances de remporter l'appel d'offre initié par la Municipalité.
M. Deriaz peut toutefois aisément comprendre les multiples émotions qui peuvent être ressenties par les exploitants actuels et qui plus est lorsque le contrat est d'assez longue date. L'échéance du bail étant en 2026, il invite donc la Municipalité à anticiper au maximum cette échéance et à se déterminer suffisamment tôt pour permettre aux exploitants actuels soit de rebondir le cas échéant, soit dans le cas contraire de développer leurs projets sans attendre le renouvellement du bail

M. le Syndic remercie M. Deriaz d'aborder ce sujet et de lui ôter les mots de la bouche. Il rappelle que la commune de Grandson possède 3 campings, dont 2 qui sont sur des parcelles privées de la commune de Grandson, tels le camping des Pins et celui du Pécos. Le dernier, Bellerive, se situe sur une parcelle privée et est exploité par Caravane Treyvaud. Le camping des Pins est au bénéfice, comme voté en 2014, d'une prolongation du bail et du DDP, avec une finalité en 2053. Le camping des Pins a été repris depuis l'année passée par Caravane Treyvaud qui a repris tant le bail que le DDP. Des campings qui sont un peu plus excentrés par rapport au bourg sur des périmètres plutôt naturels. Le camping du Pécos est exploité par le camping club région Yverdon qui a également le camping des Cluds et du VD8.
Le bail, se terminant en 2026, doit être, par l'une ou l'autre des parties, dénoncé une année à l'avance, soit au 31.12.2025. Si ce n'est pas le cas d'ici là, il se renouvelle tacitement de 4 ans en 4 ans. La Municipalité, suite à une demande du camping club et de l'exploitant du restaurant de scinder les baux, a pris le temps de la réflexion et profité de l'occasion de se pencher sur l'avenir de ce camping. M. le Syndic précise qu'il ne va pas répondre à l'ensemble des questions de la lettre qu'il a reçu, mais va donner quelques informations. Quand il est stipulé que les objectifs étaient demandés par la Municipalité, ce n'était pas le cas. C'est eux qui ont fait une demande, de leur propre gré, à la DGMR, pour voir si leur camping était conforme aux nouvelles normes. C'est à ce moment-là qu'ils se sont rendus compte qu'ils devaient changer les auvents, que l'ensemble des caravanes devaient pouvoir se déplacer. Pour rappel, le grand hangar qui est contre la voie de chemin de fer, permet l'accueil des caravanes pour permettre de faire des travaux ou laisser la nature se régénérer. Ce ne sont pas des exigences de la Municipalité, mais bien une mise en conformité permettant d'avoir un camping de passage plus important, générant plus de recettes que de n'avoir que des résidents. Les 2 parties sont gagnantes : la Commune de Grandson en ayant plus de taxe de séjour (CHF 7'410.- en 2019 et CHF 25'000.- en 2022) et les gérants par des rentrées plus importantes. Les efforts ont été vus et encouragés pour permettre de dynamiser cette affaire. D'un autre côté, on a le restaurant avec lequel la Commune de Grandson n'a aucune relation contractuelle, ce dernier étant géré par le camping. La Municipalité a rencontré ces personnes et leur a expliqué qu'une réflexion allait commencer, mais que la Municipalité avait besoin d'un peu de temps pour se décider et arriver à une solution. Est-ce certains d'entre vous connaissent la valeur d'un restaurant ou d'un camping ? La Municipalité ne la connait pas. Pour rappel, chaque demande qui a été faite de la part du restaurateur a eu une réponse à ses attentes, tout comme celles du camping. L'analyse qui a été faite était justement pour connaître la valeur du camping et du restaurant. La Municipalité a payé 2 mandataires, GastroVaud pour le restaurant et TCS pour le camping. Les 2 rapports sont en possession de la Municipalité, ne stipulant aucun reproche. Le but est de savoir ce que valent ces 2 entités, puis de savoir ce que la Municipalité veut mettre en avant.

Ce camping est celui qui est le plus proche du bourg, permettant d'avoir un passage pour le bourg proprement dit. En 2026, le musée du Château, refait à neuf, a l'ambition d'attirer le double de visiteurs. Il n'y a aucune visée contre les locataires actuels, simplement la Municipalité voudrait pouvoir faire un appel d'offre réaliste. La Municipalité est allée voir le camping de la Tène, qui avait la même problématique que Grandson. Arrivés devant le Conseil, ils avaient décidé de ne plus gérer eux-mêmes ce camping, mais de le donner en gestion à une autre entité. Leur Conseil général a refusé et a demandé un appel d'offre.
La réponse donnée par la Municipalité a été donnée dans les temps. Tout au long de la démarche, la Municipalité a été à l'écoute des 2 entités, se déplaçant, étant parfois tolérant par rapport à ce qui a été entendu. M. le Syndic prend sur lui qu'une fois le courrier envoyé, un contact aurait pu être pris.
L'idée est de rencontrer une juriste pour mettre l'appel d'offre dans un cadre aussi ouvert que possible pour que la créativité et l'inventivité des personnes qui seraient intéressées à venir exploiter le camping puissent le faire. La volonté de ne pas scinder les baux vient du fait que certaines entités ont besoin du bâtiment car ils veulent un concept global pour leurs clients, alors que d'autres ne voudraient que le camping sans le restaurant. Rien n'empêche que les locataires actuels fassent une offre, qui rentrerait dans le cadre de ce que souhaite la Municipalité. Le but n'est pas d'avoir un montant le plus élevé possible, mais d'avoir un montant juste autant pour les locataires que comme rentrées pour la Commune. Le but est d'être à la valeur du marché. Pour imager la mise à niveau du camping et des installations, infrastructures souterraines et extérieures, d'après l'expertise reçue, c'est environ CHF 2 million, sans compter le restaurant. Le tout serait à CHF 2.8 million. L'idée de base est d'avoir plus de passage sur le camping du Pécos, les autres campings permettant le résidentiel. Aucun reproche n'est formulé contre le restaurant ou le camping, du reste les filets de perches de « Grandson » sont connus loin à la ronde. Mis à part cela, la Municipalité se doit de pouvoir proposer la plus belle offre qualitative et financière pour ses contribuables et habitants. La Municipalité, pour donner suite au courrier, va s'approcher des locataires actuels et établir cet appel d'offre. Aucune décision n'a été prise à l'heure actuelle, aucune offre n'étant sur la table de la Municipalité.

M. Didier Brocard remercie M. le Syndic pour ses explications et comprend la démarche. La Municipalité est dans une réflexion touristique et ne sait pas encore où se positionner avec le Château, le camping et ses alentours, en ayant un appel d'offre très large. Le cadre devrait être défini par rapport à la stratégie souhaitée pour le tourisme. Des discussions sont-elles eu lieu en partenariat avec les locataires actuels pour poursuivre ou pas ?

M. le Syndic indique que les discussions ont eu lieu et qu'ils ont reçu des propositions sur lesquels la Municipalité n'est pas entrée en matière, poussant la réflexion plus loin. Le but est de voir la valeur des deux biens. Une fois les analyses reçues, le constat a été qu'il y a du potentiel, peut-être pas complétement exploité, mais bien réel. La meilleure chance pour comprendre ce potentiel est l'appel d'offre. Peut-être que leurs propositions sont justes, mais l'appel d'offre permettra de le confirmer, la Municipalité n'ayant pas la capacité de juger si les propositions actuelles sont bien.

Mme Nathalie Gigandet souhaite rebondir sur l'idée de l'appel d'offre large. Le but est d'ouvrir l'appel d'offre largement, mais avec des critères et des exigences cadrées et ciblées. Le but est d'avoir une proportion de camping résidentiel et de passage, d'axer davantage ou non sur le camping de passage, et d'avoir un aspect de durabilité en lien avec le PECC. Toute cette réflexion de la Municipalité fait suite à la demande du camping de séparer les baux.

Mme Carole Schelker remercie la Municipalité d'engager des réflexions par rapport à l'amélioration de l'offre touristique. Il a été dit que l'on cherche à faire mieux, mais elle souhaite rappeler que souvent le mieux est l'ennemi du bien. Aujourd'hui on a un restaurant avec un rayonnement incroyable dans tout le canton, voire au-delà et un camping ou des efforts importants ont été réalisés ces dernières années. Les gens ont retrouvé du plaisir à aller à ce camping, grâce aux food trucks et aux efforts qui ont été faits.
Le sentiment de Mme Schelker aujourd'hui est que l'on souhaite repartir d'une page blanche alors que l'on aurait moyen d'assurer la qualité dans la continuité avec les personnes en place. Il ne faut pas minimiser le risque de la commune de tout perdre et de se retrouver avec un restaurant où l'on fait des hots dogs ou n'ayant pas l'aura du Pécos. Mme Schelker souhaite que la Municipalité continue à travailler avec les acteurs actuels. Dans les prochains mois, le Conseil aura certainement la possibilité de discuter de ce sujet et Mme Schelker continuera de travailler dans ce sens.

M. le Syndic remercie Mme Schelker. Il précise qu'il n'y a pas de contradiction entre le fait que l'on lance un appel d'offre et que les locataires actuels puissent proposer quelque chose. Il y a bien mieux à faire que ce qui est proposé et c'est un devoir face aux citoyens d'étudier les propositions. S'il est possible de continuer de travailler avec les locataires actuels, M. le Syndic en sera ravi.

Mme Christine Leu Métille indique que c'est bien de challenger la concurrence afin de faire évoluer la situation. Mme Leu Métille se rappelle le même genre de discussion pour les Grandsonnaz. C'est compliqué de choisir, ayant l'impression que le changement peut tout casser, mais il y a parfois des opportunités.

M. le Syndic remercie Mme Leu Métille de rappeler le cas des Grandsonnaz, car c'est exactement ce qui s'est passé. Tout le monde a plaisir à aller aux Grandsonnaz, alors que c'était déjà très bien avant. Le but de cette mise en concurrence est la stimulation.

M. Yvan Pantet souhaite poser une question à la Municipalité quant aux démarches qui vont suivre. Si l'utilisation de ce camping va être calquée d'après la stratégie touristique prévue par l'ADNV dans le Nord Vaudois ? L'ADNV étant l'organisme décisionnaire de la stratégie touristique, est-on assuré que la Commune de Grandson aura son mot à dire et sa propre stratégie sur cette parcelle communale pour ce qui sera fait ces prochaines années ou est-ce que l'ADNV aura un fort poids sur cette décision ?

M. le Syndic indique que si l'ADNV est un partenaire, ce n'est pas eux qui vont décider ce qui va se passer sur le camping. Cependant, il est normal, étant le coordinateur touristique de la région, de prendre langue avec eux. En aucun cas, l'ADNV ne décidera des divers éléments que la Municipalité souhaite avoir.

M. Sébastien Deriaz aimerait revenir sur la composition de la commission consultative d'urbanisme qui est quand même très surprenante, puisqu'elle ne compte pas d'urbaniste. M. Deriaz aimerait donc inviter la Municipalité, à la prochaine occasion, d'intégrer un ou une urbaniste dans cette commission.

Mme Christine Leu Métille profite d'un article paru dans « Le Temps » du 22 avril indiquant que sur les 80 communes vaudoises équipées de caméras de vidéosurveillance, un certain nombre ne respecte pas le cadre légal. Il est rappelé que les caméras installées pour filmer des lieux publics doivent être autorisées par le Canton avec un emplacement précis, ce qui semble être le cas pour Grandson. Toutefois, Mme Leu Métille se demande si l'obtention du droit à l'image est bel et bien respectée. Les cas sont nombreux où l'obtention des images est semble-t-il impossible. Qu'en est-il dans la commune ? Peut-on lui confirmer que les emplacements des caméras ont bien été annoncés au Canton ?
Peut-on indiquer comment le droit à l'image est pratiqué ? Y a-t-il déjà eu des demandes de personnes quant à leur droit à l'image ?

M. Francesco Di Franco peut confirmer que l'autorisation de la pose des caméras est validée par le Canton auquel les plans, les angles des caméras, etc., ont dû être présentés. Le règlement a été validé par le Canton et par le Conseil. L'obtention des images ne se fait qu'en cas de dépôt de plainte. En cas de dépôt de plainte, les images sont retenues jusqu'à ce qu'une décision de justice permette de libérer les images. M. Di Franco a aussi lu cet article, tout comme la Municipalité, et s'interroge sur la possibilité de demander les images. Cet aspect est actuellement étudié et sera revu avec le Canton. Aucune demande individuelle n'a été reçue pour le moment.

M. Christian Maillefer souhaite profiter de l'occasion pour demander aux gens nommés pour la commission d'urbanisme de se voir quelques minutes pour fixer une date.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 22h18.

Le Président :

CONSEIL COMMUNAL · GRANDSON ·

Yannick Schelker

La Secrétaire :

Nathalie Cattin Rich